

SOUS TOUTES RÉSERVES
COURRIER ÉLECTRONIQUE

Longueuil, le 30 juin 2026



**Objet : Demande d'accès à l'information –
26-27-032-DAI-CH Montarville (plan, aménagement extérieur)**

Monsieur,

La présente suit votre demande d'accès à des documents reçue à nos bureaux le 19 mai et par laquelle vous souhaitez obtenir les documents répondant à la demande suivante :

Je suis résident de St-Bruno et voisin immédiat du centre d'hébergement de Montarville.

Serait-il possible de me faire parvenir;

- Une vue en plan annoté de l'ensemble du centre d'hébergement annoté avec la date de construction et les dates de chacun des agrandissements,
- Le plan de confirmation signé par le service de génie civil de la municipalité attestant le calcul de volume d'eau pluviale à gérer dû à l'imperméabilisation de nouvelle surface,
- Un plan d'implantation des aménagements extérieurs du site (égouts, systèmes de drainage, clôture, services),
- Le plan de localisation des zones d'entreposage de neige sur site, prévu au contrat de déneigement
- Les rapports d'inspection, de pompage ou de nettoyage des systèmes de drainage du site au cours des 10 dernières années.

À cet effet, vous trouverez ci-joints les documents détenus répondant à votre demande.

Prenez note que, conformément à l'article 48 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1, ci-après « Loi »), vous devez vous adresser à la responsable de l'accès à l'information de la ville de St-Bruno de Montarville afin d'obtenir le document répondant au point « Le plan de confirmation signé par le service de génie civil de la municipalité attestant le calcul de volume d'eau pluviale à gérer dû à l'imperméabilisation de nouvelle surface ».

Nous joignons les coordonnées de la responsable de l'accès :

ST-BRUNO-DE-MONTARVILLE (VILLE)
Me Sarah Giguère
Directrice du greffe et du contentieux et greffière
1585, rue Montarville
Saint-Bruno-de-Montarville (QC) J3V 3T8
Tél. : 450 653-2443 #2902
Télec. : 450 441-8481
sarah.giguere@stbruno.ca

Nous vous informons également que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. À cet égard, conformément à l'article 135 de la Loi, vous disposez d'un délai de trente (30) jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé pour répondre à votre demande. Vous trouverez, joint à la présente, une copie de l'avis vous informant de ce recours en révision.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute information supplémentaire et veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



M^e Amélie Proulx, Responsable de l'accès à l'information,
Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est

AP/et

p.j. Documents
Avis de recours